



PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Document à l'intention des parents

Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

À notre école

Présentation de l'école du Grand-Boisé

L'école du Grand-Boisé, située à Chelsea, accueille 536 élèves répartis dans 24 classes, du préscolaire à la 6e année. L'établissement fait actuellement face à une situation de surpopulation, en attente de la construction d'une nouvelle école prévue ultérieurement.

Le service de garde est fréquenté par 270 élèves, ce qui témoigne de son importance dans la vie scolaire. Environ 10 % des élèves bénéficient d'un plan d'intervention individualisé.

Portrait socio-économique

- Indice de milieu socio-économique : Rang 1
- Indice du seuil de faible revenu : Rang 2

Diversité linguistique

- Environ 28 % des élèves parlent principalement l'anglais à la maison.
- Environ 31 % des élèves parlent une langue autre que le français à la maison (incluant l'anglais).

Implication des parents et de la communauté

Les parents et la communauté sont très engagés dans la vie de l'école. À titre d'exemple, ils gèrent bénévolement une érablière située dans le boisé derrière l'école. Cette initiative permet aux élèves de participer à des activités pédagogiques variées en nature, favorisant l'apprentissage en milieu extérieur.

Portrait de situation

Lors de l'analyse des derniers résultats du sondage QSVE-R auprès des élèves (2023-2024), de la sonde maison (2024-2025) et des données de perception échangées par le comité associé au climat sain et sécuritaire :

- Les élèves aiment venir à l'école (80 % selon le QSVE-R 2023-2024) et 96 % de nos élèves disent y avoir des amis.
- Les règles de vie sont formulées de façon positive, les comportements attendus sont enseignés de façon explicite et valorisés de manière sociale et tangible.
- La cour de récréation a été identifiée par les élèves et le personnel comme étant un lieu à risque en ce qui a trait à la violence et à l'intimidation.
- Les moments de la journée où les élèves rapportent le plus être victimes d'un acte de violence sont ceux de l'heure du dîner.
- De nouvelles démarches d'intervention se vivent concrètement depuis septembre 2025 et ont donné lieu à l'instauration de plans mobilisateurs ainsi qu'à la mise en place d'un nouveau service de deuxième palier (local ASÉ), visant l'apprentissage socioémotionnel de nos élèves ayant besoin d'intensité et de fréquence au niveau de l'intervention.

Priorités

- Augmenter de 14% (66% à 80%) la perception du personnel en lien avec les pratiques éducatives permettant une vision commune des comportements et des interventions afin d'assurer une constance, une cohérence et une homogénéité dans les pratiques.
- Augmenter de 7% (78% à 85%) la perception des élèves quant au climat de sécurité.

Priorités en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

- Sensibiliser les élèves à un développement psychosexuel sain en matière d'intimité, de sécurité et d'égalité.
- Sensibiliser les élèves et le personnel à la diversité et à l'inclusion.

Conflit

Mésentente ou désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art.13, L.I.P.)

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (art.13, L.I.P.)

Violence à caractère sexuel (VACS)

"Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'étend également de toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

Nos moyens

- Présentation des démarches d'intervention, de la charte des mesures d'aide et des conséquences éducatives, ainsi que de l'outil de communication destiné aux membres du personnel.
- Partage d'un document d'information aux parents concernant les différents types de comportements, la charte des mesures d'aide et des conséquences éducatives, ainsi que le local ASÉ.
- Présentation à tous les élèves des nouvelles stratégies d'intervention en lien avec les différents types de comportements.
- Mise en place du service T.E.S. de deuxième palier (local ASÉ).
- Mise en place de rencontres collaboratives pour élaborer un plan mobilisateur lors du cumul de comportements associés à la charte établie.
- Élaboration et partage d'un guide du premier et du deuxième intervenant.
- Formation du personnel T.E.S. sur l'arbre décisionnel de la Fondation Marie-Vincent.
- Présentation d'une capsule lors d'une rencontre du personnel en lien avec l'arbre décisionnel Marie-Vincent.
- Sensibilisation des élèves du troisième cycle par le programme CCQ sur la violence à caractère sexuel.
- Sensibilisation du personnel à l'importance d'une prise en charge rapide lors de l'observation ou de la dénonciation d'un comportement ou d'une parole pouvant s'apparenter à de la violence à caractère sexuel.
- Sensibilisation du personnel aux micro-agressions.
- Sensibilisation des élèves par le programme CCQ concernant l'intimidation et la violence liées à la couleur, à l'origine ethnique ou à la nationalité.
- Sensibilisation des élèves et du personnel à la diversité, à l'inclusion et à l'ouverture aux autres, notamment par la participation active à la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ainsi qu'au Mois de l'histoire des Noirs.
- Utilisation de la littérature jeunesse.

Confidentialité

Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confidentielle**.

- Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève instigateur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.
- S'assurer que les discussions traitant d'un cas en particulier se font dans un endroit approprié (confidentialité exigée par la direction);
- Développer le réflexe de s'isoler dans un lieu propice.

Faire ÉQUIPE pour le bien-être de tous

- Implication des parents dans différentes activités de l'école pour valoriser la collaboration école/ famille, travailler en collaboration pour faire vivre à nos élèves des moments sociaux positifs avec des modèles significatifs;
- Communication rapide et prévue avec les parents en fonction de nos démarches d'intervention et lors de situation VACS;
- Invitation des parents à une formation en lien avec le programme Hors Piste, animé par les partenaires de la santé publique, au sujet de l'anxiété;
- Capsule Parcours Parents, Aider son enfant.com

Pour avoir une vision commune des différents types de comportements et mesures d'aide associées



Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

(incluant la violence à caractère sexuel et l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale)

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place. Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous. Par la suite, les personnes responsables de la prise en charge (T.E.S. et directions) assurent les suivis auprès des différentes personnes ou groupe impliqués : victime, instigateur, témoin. La prise en charge inclut les actions suivantes: assurer la sécurité et prodiguer les soins nécessaires / rassurer la ou les victimes /réaliser les cueillettes de données /communiquer verbalement avec les parents des personnes concernées / se concerter afin de planifier les rôles, responsabilités de chacun et les actions à mettre en place

Sanctions possibles

À noter que les sanctions seront émises par la direction à la suite de l'analyse de la situation, des enjeux et de concertations avec l'équipe (T.E.S, titulaire, SDG). Exemples : gestes réparateurs, rencontre avec le policier éducateur, suspension interne, suspension externe, etc.

Mesures de soutien et d'encadrement

Pour l'élève victime:

- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève;
- Mesures de sécurité et de suivis en fonction de la situation.

Pour l'élève instigateur:

- En fonction des besoins et de l'analyse de la situation, accès à des service T.E.S de 2e palier. Exemples de possibilités: Local ASÉ, accueil personnalisé, récréations supervisées.

*Référence aux services complémentaires ou services externes.

Suivi

Suivi 211 (2 jours – 1 semaine – 1 mois)

- Communication auprès des parents
- La rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte.

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement
ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

Pour les élèves :

Dénonciation à un adulte de l'école de confiance verbalement
ou via le clavardage privé TEAMS avec leur enseignant(e).

Pour les parents :

Contacteur l'équipe de direction, les T.E.S. ou un membre du
personnel de confiance par téléphone ou par courriel.

Pour le personnel :

Communiquer rapidement et directement par courriel à
l'équipe de la prise en charge composée des T.E.S. et
directions, en incluant le titulaire et responsable du service de
garde, s'il y a lieu.

**Pour porter plainte: En cas d'insatisfaction au suivi donné à
un signalement ou à une plainte concernant un acte
d'intimidation ou de violence fait à un directeur
d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une
plainte au responsable du traitement des plaintes du CSSPO.**

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible
d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler
une plainte **au protecteur régional de l'élève**,
verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°). Ce
signalement est traité de façon urgente par le
protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses
proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation
à la police ou à la direction de la protection de la
jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la
situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS
ou au protecteur régional de l'élève. **Les
signalements et les plaintes adressées à
l'établissement scolaire ne se substituent pas au
travail des corps policiers et de la protection de la
jeunesse.**

Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Caroline Saumure, direction

Vincent Giroux, direction adjointe

Personnes ressources au dossier climat,
violence et intimidation:

Lise Gendron, T.E.S.

Vincent Giroux, direction adjointe

CSSPO

**Personne responsable du
traitement des plaintes**

Caroline Sauvé

819 771-4548 poste 850701

caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)

1 833 420-5233 (appel et texto)

info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Ligne Parents

1-800-361-5085

www.ligneparents.com

CISSSO

811 option 2

cisss-outaouais.gouv.qc.ca

CAVAC

Centre d'aide aux
victimes d'actes
criminelles

1 800 331-2311

www.cavac.qc.ca

CIASF

Centre
d'intervention
en abus
sexuels pour
la famille

819 595-1905

www.ciasf.org

Commission des
services juridiques

1-800-842-2213

www.csj.qc.ca

Directeur de la
protection de la jeunesse

1-800-567-6810

ou

819-776-6060

Service de police

(819) 459-2422

www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca